

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Délibération n° D-2019-144

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/04/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 19/04/2019

Eglise Notre Dame - Restauration du retable de l'Education de
la Vierge - Approbation du nouveau plan de financement et
demande de subventions

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Eglise Notre Dame - Restauration du retable de
l'Education de la Vierge - Approbation du nouveau
plan de financement et demande de subventions**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Eglise Notre-Dame de Niort, édifice classé monument historique depuis 1908, contient plusieurs mobiliers remarquables : tapisseries, tableaux, retables...

En 2017, la Ville a fait restaurer la toile «Education de la Vierge » réalisé par Bernard d'Agesci.

Avant de replacer cette œuvre, il avait été jugé nécessaire de remettre en état le retable de l'Education de la Vierge sur lequel la toile est habituellement positionnée, ce que le Conseil municipal avait approuvé lors de sa séance du 17 septembre 2018. Les travaux s'élevaient à 6 746,00 € HT.

Aujourd'hui, deux éléments importants conduisent à délibérer à nouveau :

- le surcoût de 163,75 € HT lié à la condition fixée par la Communauté d'Agglomération du Niortais d'effectuer les travaux de restauration dans ses ateliers permettant d'obtenir l'attribution de la subvention de 35 %, soit un montant total de 6 909,75 € HT ;
- le remplacement du châssis du fronton de l'autel de la Chapelle Sainte Anne qu'il y a lieu d'envisager dans la perspective où, en démontant le fronton, il serait constaté que la consolidation seule du cadre actuel serait insuffisante. Le surcoût à envisager s'élève à 650,00 € HT et est donc à considérer dans les demandes de subventions.

DEPENSES en € H.T.		RECETTES en €	
Nouveau montant de la restauration	6 909,75	Etat	2 072,93
		CAN	2 418,41
		Ville de Niort	2 418,41
Remplacement du châssis, si nécessaire	650,00		
Montant total incluant le châssis	7 559,75	Etat	2 267,93
		CAN	2 645,91
		Ville de Niort	2 645,91

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau programme de restauration comme indiqué ci-dessus ;
- solliciter les aides financières de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT